Réf. Farde e-Assemblées : 2441056

N° OJ : **209**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Budget participatif Quartier européen 2021.- Subsides.- Montant total : 25.000,00 EUR.- Conventions.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi Communale;

Vu que le Collège du 9 décembre 2021 a déclaré lauréats 9 projets du Budget participatif du Quartier européen 2021;

Vu que le Conseil Communal du 29 mars 2021 a adopté la convention cadre qui lie la Ville et les porteurs de projets du Budget Participatif;

Considérant que les projets intitulés "Free Go", "Histoire de votre quartier" et "Boîtes à graines" ont été retenus parmi les projets lauréats;

Considérant que le règlement prévoit la signature d'une convention entre la Ville de Bruxelles et les lauréats du processus en question;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article 1.- Octroi de subsides pour un montant totaal de 25.000,00 EUR à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire 2021 dans le cadre du Budget participatif du Quartier européen 2021 et réparti aux sociétés comme suite :
- 5.000,00 EUR à la société momentanée "Free Go", représentée par Mme Jacqueline PACAUD en association avec M. Eric DEBLON et Mme Maria NISTOR, porteuse du projet lauréat "Free Go" visant à stocker et distribuer des denrées alimentaires préalablement récupérées auprès de marchés et de grandes surfaces, à l'aide de frigos solidaires accessibles à tous et toutes.
- 15.000,00 EUR à la société momentanée "Comité des habitants de la rue Luther", représentée par M. Alain DEWEZ en association avec Mme Marie CLOTEAU et M. Philippe MAROT, porteuse du projet lauréat "Histoire de votre quartier" visant à réaliser un Jeu de l'Oie basé sur l'histoire du quartier Nord-Est dit, européen.
- 5.000,00 EUR à la société momentanée "Boîtes à graines", représentée par Mme Elena NALON et M. Peters TORSTERS en association avec Mme Helen MCKEVLEY, porteuse du projet lauréat "Boîtes à graines" consistant à réaliser et installer deux boîtes d'échange de graines, de boutures et de plantes aux rues Le Corrège et Jenneval où chacun pourra déposer et/ou prendre des graines, boutures et/ou plantes selon ses disponibilités et besoins.

Article 2.- Le texte des conventions qui lie la Ville et les sociétés momentanées mentionnées dans le cadre du Budget participatif du Quartier européen 2021 est adopté.

Annexes :